



DÉCISION

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES SITUE RUE DU DOLMEN ET RUE DES VIGNES A MONTREUIL (28)

7.5 - Subventions

GS/JLC/MB/AP/MLB/LG/DJ
N°D2022-180

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le 5° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subvention,

Considérant que dans le cadre du rapport de manquement de la DDTM relatif à la station de Montreuil, et préalablement aux futurs travaux de raccordement du Hameau de Cocherelle sur la station d'épuration des Châtelets à DREUX, l'Agglo du Pays de Dreux doit impérativement limiter les apports d'eaux claires parasites pouvant provoquer des dysfonctionnements des ouvrages,

Considérant que des Inspections Télévisées (ITV) et des investigations terrain ont été réalisées afin de localiser et quantifier les sources d'Eaux claires parasites permanentes (ECP).

Considérant que le linéaire de réseau identifié est situé dans le périmètre de protection éloignée des captages de Montreuil,

Considérant que des subventions pour des travaux de réhabilitation du réseau peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre des comptes de programme 1212 (réhabilitation de réseaux) du XIème programme : une subvention égale à 40 % du montant de l'opération et une avance à taux zéro égale à 20 %.

Considérant que la communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement pour cette opération.

Considérant que le plan de financement est le suivant :

Désignation	Coût (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	Taux
Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées	39 247,00	Agence de l'Eau Seine Normandie	16 934,00	40 % Subvention
			8 467,00	20 % d'avance (prêt à taux 0)
Tests préalables à la réception (5 %)	1 125,00	Autofinancement	16 934,00	40 %
Divers et imprévus (5 %)	1 963,00			
TOTAL	42 335,00	TOTAL	42 335,00	100 %

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions visées dans ce plan de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la réhabilitation du réseau rue du Dolmen et rue des Vignes à Montreuil et à signer tous les documents y afférents.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 21 DEC. 2022

Le Président de la Communauté d'agglomération
du Pays de Dreux



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le :

22 DEC. 2022